



COMPTE RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 25 MAI 2016

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur LENGRAND a donné pouvoir à Monsieur DE MUYT
Monsieur CHAILLOU a donné pouvoir à Madame SERRANO
Monsieur LE CORRE a donné pouvoir à Monsieur LECHAUVE
Monsieur MORIN

SECRETAIRE : Mme SERRANO

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - DECISION SUR L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE MODIFICATION DES INTERCOMMUNALITES

Le conseil municipal doit se prononcer sur la fusion de la Communauté de Communes ex-canton de Briare et de la Communauté de Communes ex-canton de Châtillon sur Loire afin de constituer un territoire d'un seul tenant et sans enclave respectant le seuil démographique imposé par le législateur (loi NOTRe).

Considérant que la commune de BONNY SUR LOIRE est concernée par les modifications prévues au schéma départemental de coopération intercommunale, le conseil municipal donne un avis favorable à la fusion des deux communautés de communes des anciens cantons de Briare et Châtillon sur Loire (17 voix « Pour » 1 voix Contre) et émet des réserves quant aux règles de représentativité établies au prorata du nombre d'habitants.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DES BORDS DE LOIRE (SABL)

Le conseil municipal de Bonny sur Loire, à l'unanimité, donne un avis favorable à la dissolution du SABL, au 1^{er} janvier 2017.

RUE DU CHATEAU – CONVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS ET LA REALISATION DE TRAVAUX DE GENIE CIVIL COMMUNS

Le maire rappelle que dans un souci esthétique de suppression des lignes aériennes dans la rue du Château et sa jonction avec la Grande rue, le Département et la Commune ont décidé d'enfouir les réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunications, et de réaliser des travaux de génie civil communs.

Le conseil municipal approuve cette convention.

RUE DU CHATEAU – FONDS D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE

Le conseil municipal, considérant que le projet entre dans le cadre du Fonds d'Aide à la Voirie Communale (FAVC) sollicite une aide auprès du Département pour les travaux de voirie de la rue du Château avec demande de préfinancement.

APPROBATION DES MARCHES JARDIN LUDIQUE 55 GRANDE RUE

Le conseil municipal donne son accord au choix de la commission communale pour confier les travaux aux entreprises DECHERF (VRD/Espaces verts) et BERTON (Maçonnerie serrurerie).

**DEMANDE AIDE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DU PAYS DU GIENNOIS
CREATION D'UN ESPACE LUDIQUE 55 GRANDE RUE/BORDS DE CHEUILLE**

Cette opération est inscrite dans le contrat régional du Pays du Giennois.

Elle consiste en la création d'un espace multifonctions ouvert aux activités festives et touristiques, et d'un jardin ludique de convivialité, arboré, doté d'une source et d'un hôtel à insectes. Le montant total de l'opération s'élève à 129 631.46 € HT. Le conseil municipal approuve le projet, le plan de financement et sollicite de la Région une subvention égale à 30 % de l'opération.

Le maire précise que les ordres de service peuvent être donnés en vue d'un achèvement de ce site au 1^{er} novembre 2016.

ZONE D'ACTIVITES DE LA CHAMPAGNE - RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA PARCELLE ZP 412 VENDUE A UN REPRESENTANT DE LA SOCIETE EURL ACIER DU VAL DE LOIRE

La Commune a vendu la parcelle cadastrée ZP n° 412 sise dans la zone d'activités de la Champagne. L'acquéreur disposait d'un délai de 4 ans pour mettre en œuvre son projet qu'il ne peut concrétiser.

Conformément aux termes du cahier des charges, l'intéressée demande la rétrocession du terrain à la Commune, au prix initialement payé par l'acquéreur. Le conseil municipal donne son accord à la rétrocession de cette parcelle à la Commune et à une décision modificative au Budget Lotissement. Le maire signale qu'à l'avenir, cette zone sera intercommunale et réservée à un strict usage commercial. Aucune vente ne sera conclue avant l'obtention du permis de construire de l'acquéreur.

Le conseil municipal souhaite connaître les suites données à la réservation d'un terrain par une personne qui a réalisé le bornage et qui n'a rien entrepris.

MODIFICATION DU PRIX DE CERTAINS LOTS DU LOTISSEMENT DES VARICHARDS

Le conseil municipal constate que, depuis quelques années, aucune réservation de parcelle n'a été enregistrée. Le maire a interrogé le service juridique de l'AML sur le principe d'égalité entre les anciens et les potentiels futurs acquéreurs.

Afin de redynamiser la construction et accueillir de nouveaux habitants, le conseil municipal, au vu du contexte actuel de baisse du marché de l'immobilier, décide de minorer le prix des 4 lots en raison de leur topographie. Le prix actuel est de 33 € le m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, pour des motifs d'intérêt général et au regard de la situation topographique des terrains, de fixer un nouveau prix de 19 € le m².

Sont concernés :

- | | | |
|-------------------|--------------------|----------|
| ➤ <u>Lot n°15</u> | 819 m ² | 15 561 € |
| ➤ <u>Lot n°16</u> | 851 m ² | 16 169 € |
| ➤ <u>Lot n°17</u> | 905 m ² | 17 195 € |
| ➤ <u>Lot n°18</u> | 859 m ² | 16 321 € |

Cette délibération sera transmise au Service des Affaires domaniales et fera l'objet de publicités auprès des promoteurs et agences.

CONVENTION LOCATION TERRAIN Y n° 12 PRES DE L'A77

Le maire déclare qu'un nouveau marché de travaux va être attribué pour l'entretien de l'autoroute. Le conseil municipal approuve les termes de la convention qui fixe un loyer mensuel de 3 000 € pour la parcelle communale située près de l'A77, ceci à compter du 1^{er} juillet 2016 pendant la durée des travaux et jusqu'à la remise en état complète des lieux et restitution.

RESTOS DU CŒUR INFORMATIONS

Madame Serrano rappelle que la commune a donné son accord à l'acquisition du terrain de la SNCF situé à côté de l'ancien bâtiment de la gare. Toutefois, le PLU n'autorise pas l'installation durable de bungalows. Les constructions modulaires préfabriquées sont onéreuses.

Le Sous-Préfet a proposé une participation de l'Etat pour la réhabilitation de l'ancienne gare. Une somme équivalente à 50 % du montant de l'opération pourrait être consentie dans le cadre de fonds d'Etat. Le Sous-Préfet suggère de présider une rencontre avec les représentants des collectivités et des organismes concernés.

Une association pourrait être créée pour recevoir des dons ou subventions, et organiser des animations.

Le Sous-Préfet demandera à la SNCF de permettre l'utilisation de la gare par les Restos du Cœur, sous réserve d'une convention, pour la prochaine campagne.

Madame Serrano donne connaissance du bilan des Restos du Cœur au cours des trois dernières années. Plusieurs communes de différents départements ont des ressortissants qui viennent aux Restos du Cœur de Bonny.

TARIFS DES TAP/ GARDERIE PERISCOLAIRE/ ALSH PETITES VACANCES

Le conseil municipal :

- Reconduit les tarifs des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2016/2017 (application d'une réduction)
- *Garderie* Conformément aux directives de la CAF, adopte l'application au quotient familial identique à celle de l'ALSH pour la Rentrée scolaire.
- Fixe les tarifs des ALSH pendant les petites vacances, à partir de celles d'octobre 2016 jusqu'à la fin de l'année scolaire :

STAGE PRATIQUE BAFD CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUPRES D'UNE AUTRE COLLECTIVITE OU ORGANISME

Le conseil municipal donne son accord au principe de la mise à disposition d'un agent auprès d'un établissement extérieur en vue de la réalisation d'un stage pratique pour valider son BAFD.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE BASSIN LOIRE BRETAGNE

Le maire fait part des dysfonctionnements des dispositifs d'autosurveillance des systèmes d'assainissement. Les données sont incorrectes en raison de la carence d'instrumentation du trop-plein du poste de relèvement de la Cheuille et d'un débitmètre électromagnétique sur l'entrée de la station d'épuration.

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès de l'Agence de Bassin Loire Bretagne et l'autorisation de préfinancement pour l'acquisition de ces équipements.

REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE 2 GRADES ET RECHERCHE REMPLACEMENT SECRETARIAT GENERAL

Considérant les états de service des agents concernés et de leur éligibilité au titre de l'avancement de grade, il convient de créer les emplois correspondants.

Le conseil municipal donne son accord à la création du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe au 1^{er} août 2016, et du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 1^{er} octobre 2016.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour mettre en œuvre les formalités et définir les procédures d'accompagnement et de publicité nécessaires au remplacement de la secrétaire générale prenant sa retraite le 1^{er} février 2017.

REPLACEMENT DU CUISINIER DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le maire informe le conseil du départ à la retraite du cuisinier (à la fin de l'année) employé par la Caisse des écoles dont le maire est Président. Les modalités de mise à disposition communale de cet agent seront définies, à savoir le repas des cheveux blancs et différents cocktails dans l'année.

INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide d'allouer l'indemnité de conseil à Monsieur Christian FAËS, receveur municipal, pour toute la durée du mandat.

NUMEROTATION DES HAMEAUX

Par délibération en date du 25 novembre 2015, le conseil municipal a décidé d'étendre la dénomination des rues et le numérotage des maisons dans les hameaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de procéder à la dénomination des voies communales dans les hameaux et accepte le système de numérotation séquentielle retenu pour chaque bâtiment et les rues seront numérotées un côté pair, un côté impair.

DEMANDE DE SUBVENTION D'ACTION SPECIFIQUE 2016 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL / MANIFESTATION CULTURELLE SALON D'ART D'AUTOMNE

Monsieur Lecugy, Adjoint aux Affaires Culturelles, présente le dossier de l'exposition « Salon d'Art d'Automne », évènement artistique renommé se déroulant du 29 octobre au 6 novembre 2016 inclus.

Le conseil municipal sollicite une aide financière de 1 000 € auprès du Conseil Départemental du Loiret, au titre du Fonds d'Aide Culturel aux Communes.

SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE PARIS ET DE LA France A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024

Le conseil départemental apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le voeu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Madame Serrano** ▶ fait part de l'enlèvement des publiphones sur le territoire du département du Loiret, d'ici le 31 décembre 2017. Deux cabines téléphoniques sont concernées à Bonny. La consommation était dérisoire.

⇒ **Madame Gaudin** ▶ s'interroge sur le devenir du vide-grenier depuis l'abattage des peupliers. Une réunion de mise au point se tiendra prochainement.

⇒ **Madame Cortet** ▶ signale que le chauffage a été coupé à la Maison de Santé et qu'il faisait froid dans un cabinet médical. Cette décision appartient aux seuls membres de la SCI et ne concerne pas la commune.

▶ aborde le problème récurrent d'un chien qui hurle aux Charmis ; les associations de protection des animaux ont été informées. Il faudrait que les voisins fassent une pétition en vue d'une intervention de Vallogis auprès du locataire, propriétaire de l'animal.

⇒ **Monsieur Lecugy** ▶ communique des renseignements sur l'avancement d'un échange de la MSP avec un 3^{ème} médecin potentiel.